

REGLEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE CHARLEROI.

1. Les bibliothèques sont, sans distinction, accessibles à chacun et en libre accès.
2. L'inscription est valable un an. Elle est individuelle et établie sur présentation de la carte d'identité. Elle est gratuite et obligatoire pour emprunter des livres ou accéder à la salle de lecture.
3. Le prêt est gratuit. Il est consenti pour une durée de 4 semaines. Une prolongation du délai de prêt est possible par téléphone, par écrit ou lors du passage à la bibliothèque, pour autant que le livre n'ait pas fait l'objet d'une demande de prêt émanant d'un autre lecteur. Les livres ne peuvent être empruntés plus de trois mois consécutifs.
4. Le nombre de livres empruntés est limité à 5 par période de prêt.
5. Passé le délai normal de la durée du prêt, le lecteur sera passible d'une amende, qui ne peut excéder 0,50€ par livre et par semaine. Aucun nouveau prêt ne sera consenti tant qu'une amende reste due.
6. Tout lecteur ayant reçu des rappels ne pourra emprunter des livres qu'après la régularisation de sa situation.
7. Il est conseillé au lecteur de s'assurer du bon état des livres qui leur sont prêtés et de leur consacrer un maximum de soins. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé aux frais du lecteur, au prix du jour.
8. Les ouvrages de référence, dictionnaires, encyclopédies, livres d'histoire locale, revues, fardes de documentation sont à consulter sur place. L'inscription à la bibliothèque est obligatoire.
9. Tout avis affiché à la bibliothèque a force de règlement (concernant par exemple l'interdiction de manger, fumer,...)
10. La perte ou la détérioration de la carte de lecteur doit être signalée au plus tôt. Elle sera remplacée au prix de 1,25€.
11. Les lecteurs sont tenus de se soumettre aux mesures d'ordre qui leur sont prescrites par le bibliothécaire.
12. Face à des circonstances particulières, la direction pourra déroger aux dispositions du présent règlement. Elle tranchera dans les cas non prévus.
13. Tout lecteur inscrit adhère au présent règlement et s'engage à en respecter les clauses.